

COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

PRESENTS :

AMBIELLE Simon, BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno, BEIGBEDER Daniel, CARRERE Régis, CASSOU Sylvie, COUBLUC Joël, HAURE Pierre, NOUGUE-DEBAT Christine, PUCHEU Charles, SACAZE Jean-Michel.

ABSENT :

PROCURATIONS :

COUDOUY Bernard à AMBIELLE Simon
FAUTEREL Delphine à CARRERE régis
MOUNAUT Pierre à PUCHEU Charles
TOUTU Patricia à HAURE Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : NOUGUE DEBAT Christine

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 15

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE : 20 juin 2012

COMPTE RENDU de la SEANCE
du 25 juin 2012 à 19 H 00

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2012

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2012 est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

2 - TARIFS : Fixation d'un nouveau tarif d'affouage

Afin de libérer l'espace du dépôt du bois d'affouage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de mettre en vente des lots de bois restants, de qualité moyenne, au prix de 25 € le lot et
- de préciser que les lots devront être évacués avant le 10 juillet 2012, dernier délai.

3 - SUBVENTIONS : Subvention pour travaux à France Télécom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de deux devis pour France TELECOM concernant l'effacement du réseau téléphonique sur la RD 934 sortie sud de Laruns.

Ces travaux ont été réalisés fin d'année 2010 et début 2011. La Commune doit honorer sa participation financière facturée en 2012.

A la demande de Mme le Trésorier Municipal, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de verser à titre de subventions comme stipulée dans les devis, à FRANCE TELECOM les sommes de 2 756 € et 1 242 € .

4 - ASSOCIATIONS : Subventions 2012 tranche 4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme est budgétée chaque année pour les subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer la somme de 500 € à l'association larunsoise « RENCONTRES ».

5 - Adhésion au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les Collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place le service administratif intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le service technique intercommunal, intervenant de la même manière dans la partie technique, et le service informatique intercommunal permettant aux Collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économiques.

Ces services sont aujourd'hui gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les Communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Par délibération du 10 décembre 2003, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale a créé un service d'urbanisme intercommunal afin de répondre aux attentes des Collectivités en la matière.

Comme pour les autres services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la Collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le service d'urbanisme intercommunal.
- d'adopter le règlement d'intervention dudit service.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2012, à 19 H 45.

Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2012

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	
BEIGBEDER Daniel	
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	
COUDOUY Bernard	Procuration donnée à AMBIELLE Simon
FAUTEREL Delphine	Procuration donnée à CARRERE Régis
HAURE Pierre	
MOUNAUT Pierre	Procuration donnée à PUCHEU Charles
NOUGUE-DEBAT Christine	
PUCHEU Charles	
SACAZE Jean-Michel	
TOUTU Patricia	Procuration donnée à HAURE Pierre